

220C5349
FR0010220475-FS1410

9 décembre 2020

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

<p>ALSTOM</p> <p>(Euronext Paris)</p>
--

Par courrier reçu le 9 décembre 2020, la société anonyme Bouygues (32 avenue Hoche, 75008 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 7 décembre 2020, le seuil de 15% des droits de vote de la société ALSTOM et détenir 23 581 441 actions ALSTOM représentant 45 517 667 droits de vote, soit 7,99% du capital et 14,28% des droits de vote de cette société¹.

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation de capital de la société ALSTOM².

¹ Sur la base d'un capital composé de 295 004 909 actions représentant 318 812 900 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

² Cf. notamment prospectus visé par l'AMF sous le n° 20-555 du 13 novembre 2020 et communiqué de la société ALSTOM du 3 décembre 2020.